Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 029-212900070-20261027-68_2026DM2-DE

EXTRAIT DU REGISTRE
DE DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE BERRIEN
Département du Finistère - Arrondissement de Châteaulin

Séance du 26 octobre 2026

L'an deux mil vingt-six, le 26 octobre 2026 à 18h00, le conseil municipal de la commune de Berrien, suivant la convocation du 20 octobre 2026, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi à la Mairie de Berrien sous la présidence de Madame Sylvie MANZONI.

Nombre de membres en exercice : 15

Etaient présents : Mme Sylvie MANZONI, M. Yvan RICHARD, Mme Séverine GELIN, M. Marcel COSQUER,
Mme Sandra TOSSER, M Pascal LE BERRE, Mme Antonia FOISNON, Mme Claire VANDENBULCKE, M. Julien LE HULUDUT, Jean-Baptiste GIRAUDEAU, M. Ugo CHEVALIER M Mme Héloïse TARRIT, Mme Bleuenn DENOYER, Mme Sterenn TROADEC, M. David DU PASQUIER

Absents excusés :
Absent non représenté :
Procuration :

Secrétaire de séance : Mme Séverine GELIN

.

DELIBERATION N°68 - 2026 : DECISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET PRINCIPAL

Dans le cadre de la gestion budgétaire de la commune pour l'exercice 2026, il est apparu nécessaire d'ajuster certaines prévisions inscrites au budget primitif, afin de tenir compte des évolutions intervenues en cours d'exercice.

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu le budget de la commune voté en suréquilibre pour un montant de 726 086.42 euros

Vu l'augmentation de crédits nécessaires pour l'intégration des frais d'études et les dotations aux amortissements

Madame le maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget de l'exercice 2026 :

Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 029-212900070-20261027-68_2026DM2-DE

DECISION MODIFICATIVE N°2 BP			
DEPENSES INVESTISSEMENT		RECETTES INVESTISSEMENT	
041/2131	18720.08	041/203	25704.08
041/2151	6984.00		
	25704.08		25704.08

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		**RECETTE DE FONCTIONNEMENT**	
042/681	390.81	73/73223	390.81

RECETTE D'INVESTISSEMENT	
040/281531	- 390.81

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

- D'adopter la décision modificative n°2 du budget de l'exercice 2026, telle que présentée dans le tableau ci-dessus ;
- D'autoriser Madame le Maire à procéder aux inscriptions et virements budgétaires correspondants.

POUR EXTRAIT CONFORME CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE,
LA MAIRE
Sylvie MANZONI

